Grille de prix: Novembre 2025

Offre de marché pour les Professionnels ayant une Puissance Souscrite ≤ 36 kVA

offre de marché électricité d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. L'électricité est verte et française, via l'achat par ENGIE de Garanties d'Origine auprès di roducteurs français d'énergie renouvelable garantissant l'injection sur le réseau d'électricité renouvelable à hauteur de 100% de la consommation du Client. Le prix du kWh HTT pour la fourniture est fixe pendant la durée du contrat. Les autres

process fraings a charge refunction and contract. If achieve and process the process of a prix evoluent au cours du contract. If achieve entering the process of a prix evoluent au cours du contract. If achieve entering the process of a prix evoluent au cours du contract. If achieve entering the process of a prix evoluent au cours du contract if achieve entering the process of a prix evoluent account of the process of a prix evoluent actieve entering the proc

Part Fourniture

Le prix de l'abonnement et le prix du kWh fourni par ENGIE sont fixes pendant toute la durée du contrat (hors impôts, taxes et contributions de toute nature).

Puissance Soucrite (KVA)	Comptage Simple					Comptage Heures Pleines / Heures Creuses							
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la	Prix de la Co	Prix de la Consommation		Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh) avec réduction(i) (ii)						
		Consommation (HTT en cEUR/kWh)	(HTT en cEUR/kWh) avec réduction(i) (ii)		Dépôt de garantie (HTT en EUR)		Heures Pleines	Heures Pleines	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Creuses	Heures Creuses	Dépôt de garantie (HTT en EUR)
			□20%(i)	□30%(ii)				□20%(i)	□30%(ii)		□20%(i)	□30%(ii)	
3	14,08	8,228	6,582	5,760	126	-	-	-	-	-	-	-	-
6	14,08	8,228	6,582	5,760	252	14,083	8,479	6,783	5,935	7,295	5,836	5,106	252
9	14,08	8,228	6,582	5,760	378	14,083	8,479	6,783	5,935	7,295	5,836	5,106	378
12	14,08	8,228	6,582	5,760	504	14,083	8,479	6,783	5,935	7,295	5,836	5,106	504
15	14,08	8,228	6,582	5,760	630	14,083	8,479	6,783	5,935	7,295	5,836	5,106	630
18	14,08	8,228	6,582	5,760	756	14,083	8,479	6,783	5,935	7,295	5,836	5,106	756
24	14,08	8,228	6,582	5,760	1000	14,083	8,479	6,783	5,935	7,295	5,836	5,106	1000
30	14,08	8,228	6,582	5,760	1000	14,083	8,479	6,783	5,935	7,295	5,836	5,106	1000
36	14,08	8,228	6,582	5,760	1000	14,083	8,479	6,783	5,935	7,295	5,836	5,106	1000

(i) Valable en cas mise en service, la souscription du présent Contrat pour une durée de 3 ans avant le 30/11/2025 entraîne l'application la première année du Contrat d'une réduction de 20% sur le Prix de la Consommation, hors Prix de l'Acheminement, hors Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine et hors impôts, taxes et contributions de toute nature. Cette réduction n'est pas cumulable avec toute autre réduction.

(ii) Valable en cas de changement de fournisseur, la souscription du présent Contrat pour une durée de 3 ans avant le 30/11/2025 entraîne l'application la première année du Contrat d'une réduction

de 30% sur le Prix de la Consommation, hors Prix de l'Acheminement, hors Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine et hors impôts, taxes et contributions de toute nature. Cette réduction n'est pas cumulable avec toute autre réduction.

Part Acheminement

A la date de signature du Contrat, la Part Acheminement qui correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur est la suivante :

	Comptage Simple		Comptage Heures Pleines / Heures Creuses			4 Plages temporelles courte utilisation - CU4				4 Plages temporelles courte utilisation - MU4					
Puissance	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)		Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)			Abonnement	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				
Soucrite (KVA)				Heures Pleines	Heures Creuses	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	(HTT en EUR/mois)	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse
3	6,00	4,840	6,61	4,940	3,500	5,76	7,490	3,970	1,660	1,160	6,26	7,000	3,730	1,610	1,110
6	8,77	4,840	9,98	4,940	3,500	8,29	7,490	3,970	1,660	1,160	9,29	7,000	3,730	1,610	1,110
9	11,54	4,840	13,35	4,940	3,500	10,82	7,490	3,970	1,660	1,160	12,32	7,000	3,730	1,610	1,110
12	14,30	4,840	16,72	4,940	3,500	13,34	7,490	3,970	1,660	1,160	15,35	7,000	3,730	1,610	1,110
15	17,07	4,840	20,10	4,940	3,500	15,87	7,490	3,970	1,660	1,160	18,38	7,000	3,730	1,610	1,110
18	19,84	4,840	23,47	4,940	3,500	18,40	7,490	3,970	1,660	1,160	21,41	7,000	3,730	1,610	1,110
24	25,37	4,840	30,21	4,940	3,500	23,45	7,490	3,970	1,660	1,160	27,47	7,000	3,730	1,610	1,110
30	30,91	4,840	36,96	4,940	3,500	28,51	7,490	3,970	1,660	1,160	33,53	7,000	3,730	1,610	1,110
36	36,44	4,840	43,70	4,940	3,500	33,56	7,490	3,970	1,660	1,160	39,59	7,000	3,730	1,610	1,110

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat.

Part Obligations

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la règlementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (voir détails à l'article 4.2 des Conditions Générales de vente). La révision du prix de la Part Obligations n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. La Part Obligations figure distinctement sur la facture. À la date de signature du Contrat, le Prix de la Part Obligations est celui indique ci-dessous («Prix initial»). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du contractuelle par le fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du montant indiqué ci-dessous («Montant Additionnel Maximum»), sur la durée du Contrat.

Type de comptage	Prix initial de la Part Obligations (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)			
Comptage simple	1,048	2,185			
Comptage Heures Pleines	1,021	2,119			

Part Garanties d'Origine

Part Garanties d'Origine

À la date de signature du contrat, le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond aux
coûts supportés par ENGIE pour répondre à l'engagement d'acheter 100% de Garanties
d'origine pour chaque kWh d'électricité consommé par le Client.
Le Prix de la Part Garanties d'Origine peut être révisé jusqu'à troix (3) fois par Année
Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du «Montant
Additionnel Maximum» sur la durée du Contrat et sera facturé en cEUR/kWh.

Prix initial de la Part Garanties d'Origine (HTT en cEUR/kWh)		Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
	0,158	0,632

		Signature client :	1
oit à :	, le/	X	
			4